



SERVICES TECHNIQUES

VB/PB/AP/TB

DECISION N°ST26-13043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2026-09/03-01 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération surnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour la maintenance des équipements de sécurité incendie de la Ville,

CONSIDERANT la proposition faite par la société CID MAINTENANCE,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C26132 « Maintenance des équipements de sécurité incendie » **est attribué à la Société CID MAINTENANCE – 2 rue Henri Becquerel - BP 223 – 77292 MITRY MORY Cedex.**

Le contrat est conclu **pour un montant de 10 655.00€ HT soit 12 786.00€ TTC.**

La prestation commencera à **compter de la notification pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois ans.**

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260805-ST26_13043-AI
Date de télétransmission : 05/08/2026
Date de réception préfecture : 05/08/2026

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 04/08/2026

**Pour le Maire,
Le Directeur des Services Techniques,**

Pierre BERODY





CONTRAT DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE

Entre les soussignés :

CID MAINTENANCE, société SARL, au capital de 200 000 € dont le siège social est situé à 2 RUE HENRI BECQUEREL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 39101630000041 représentée par M LE BAIL Stéphane GERANT, ci-après dénommé "le Prestataire",

D'une part,

ET

La Mairie de VILLEPARISIS, dont le siège social est situé au 32 Rue de RUZE - 77290 MITRY MORY Cedex, immatriculée sous le numéro DE SIRET N° **217 705 144 00012** représentée par M. le Maire de Villeparisis **Frédéric Bouche**, ci-après dénommé "le Client",

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la maintenance préventive et corrective des équipements de protection incendie installés dans les locaux du Client, situés sur le département 77 Ces équipements incluent : Les alarmes incendie et les systèmes de désenfumage.

Article 2 : Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Effectuer des visites de maintenance préventive selon le calendrier défini par le client
- Vérifier la conformité des équipements aux normes en vigueur
- Réaliser les interventions correctives nécessaires en cas de dysfonctionnement signalé par le Client.
- Fournir un rapport détaillé après chaque intervention.

Article 3 : Obligations du Client

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260805-ST26_13043-AI
Date de télétransmission : 05/08/2026
Date de réception préfecture : 05/08/2026

Le Client s'engage à :

- Mettre à disposition les équipements et locaux nécessaires aux interventions du Prestataire.
- Signaler sans délai tout incident ou anomalie constatée sur les équipements.
- Régler les factures dans les délais convenus.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an, à compter de la date de notification. Il sera renouvelable par tacite reconduction 2 fois sans pouvoir excéder trois ans.

Article 5 : Prix et modalités de paiement

Le coût de la maintenance est fixé **10655,00 HT** soit **12786,00 TTC** pour les alarmes incendie et le desenfumage par année, hors interventions exceptionnelles. Les factures sont payables via la plateforme CHORUS.

Article 6 : Responsabilité

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation des équipements par le Client ou d'un défaut d'entretien antérieur à la signature du contrat.

Article 7 : Résiliation

En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations, le contrat pourra être résilié de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours.

Article 8 : Loi applicable et litiges

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à tenter une résolution amiable avant de saisir les tribunaux compétents de MEAUX.

Fait à MITRY MORY le 23/06/2026

En deux exemplaires originaux.

Signatures :

Le Prestataire :

CID MAINTENANCE
Rue Henri Becquerel Bp223
77292 MITRY MORY Cedex
Tél.: 01 64 67 21 21 Fax.: 01 64 67 21 22
RCS B 391016300 APE 4321A

Le Client :

Ville de Villeparisis
Le Directeur des Services Techniques
Pierre BERODY



Annexes :

- Liste des sites concernés pour les alarmes incendie Voir tableau Excel en annexe 1
- Liste des sites concernés pour le desenfumage Voir tableau Excel en annexe 2
- Calendrier des interventions à définir

Annexe 1

Lot SSI

A-BRIAND	79 rue Aristide Briand		R4	type 2 A "nugelec"
REPUBLIQUE	30 Rue de la République		R4	type 2 A "nugelec"
E-RENAN PRIMAIRE + Réfectoire	15 Avenue Boileau		R4	Type 1 (bureau de contrôle/ 3 ans) + 2 têtes de détection
CHARLEMAGNE	Place François Mauriac		R5	aviss (+3 détecteurs)
JOLIOT-CURIE	11 Ruelle de la Place		R3	esser ecs 80-4
MAIL DE LOURCQ	Place Wathlingen		R4	type 2 A "nugelec"
A/France/ SEVERINE	3-5 ave A. France		R3	Type 2 A "nugelec" + 2 détec+DAD
E-RENAN MATERNELLE	15 Avenue Boileau		R5	type 2 A "nugelec"
NOR-NIEMEN PRIMAIRE et MATER	51 bis Ave du Poitou		R3	type 2b
C/FREINET PRIMAIRE et MATER	Impasse Maulny		R3	aviss
P/KERGOMARD + CLSH	Allée des Cerisiers		R3	type 4 " finsécur"
BARBARA	Place François Mitterrand		R4	BAAS Ma-Mc(réf31198)

SPORTS ET FETES (7)

SITES	ADRESSES	ERP	TYPE D'ALARME
Gymnase AUBERTIN	67 Rue de Ruzé	X3	type 2A "nugelec"
Gymnase GEO/ANDRE	Ave de la Division Leclerc	X3	Type 2A (2001) "nugelec"
Gymnase des PETITS MARAIS	Chemin des Petits Marais	X3	bloc autonome + 1 sirène legrand
VISSOLS	Chemin des Petits Marais	L4	type 4 "nugelec"
PISCINE J/TARIS	88 Avenue Berny	X4	type 4 "legrand"
TENNIS BOIPARISIS	Rue Salvador Allende	X5	type 4
PARC DES SPORTS	1 Chemin des Petits Marais	X5	type 4

LOISIRS ET CULTURE (5)

SITES	ADRESSES	ERP	TYPE D'ALARME
C/CULTUREL J/PREVERT + BIBLIO	place Piétrasanta		BAAS PR "nugelec"
MAISON POUR TOUS	3 Chemin de la Couronne	L 3	aviss
MAISON DE LA JEUNESSE ;	40 avenue Général de Gaulle	L/S/R 5	type 4
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	67 Rue de Ruzé	L/R 4	blocs autonomes legrand
CLSH BERNY	131 avenue Charles Gide	L5	type 4

DIVERS BATIMENTS (7)

SITES	ADRESSES	ERP	TYPE D'ALARME
P.I.R.(Parking d' Intérêt Régional)	avenue des chênes	5	26 détecteurs "aviss"
ESPACE COLUCHE	7 Ruelle de la Place		type 4
LOCAL ROLLERS	53 Ave du Poitou		type 4
CTM ERT	5 Rue de l'Industrie		type 4 "ura"
SALLES NOUGARO	5 Rue de l'Industrie		type 4 (2006)
HOTEL DE VILLE	32 rue de Ruzé	5	type 4
marchés publics / finances	35 Rue de Ruzé		type 4 (2006)
Salle de gymnastique		5	type 3

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260805-ST26_13043-AI
Date de télétransmission : 05/08/2026
Date de réception préfecture : 05/08/2026

Annexe 2

DESENFUMAGE

SITES	ADRESSES	ERP	MATERIEL EN PLACE
PRIMAIRE RENAN	15 Avenue Boileau	R4	2 Ouvrants de façade co² treuil
PRIMAIRE CHARLEMAGNE	Place François Mauriac	R5	2 Exutoires de façade co²+ treuil
PRIMAIRE JOLIOT-CURIE	11 Ruelle de la Place	R3	4 Ouvrants de façade co²
MAIL DE LOURCQ	Place Wathlingen	R4	1 Exutoire co²
PRIMAIRE NORMANDIE-NIEMEN	51 bis Ave du Poitou	R3	1 Exutoire co²
PRIMAIRE et MATERNELLE FREINET	Impasse Maulny	R3	Maternelle: 2 Exutoires co² Primaire: 5 trappes tirez-lachez 2 Ouvrants de façade co² 1 Lanterneau co²
MATERNELLE KERGOMARD	Allée des Cerisiers	R3	2 Exutoires de façade co² + treuil
BARBARA	Place François Mitterrand	R4	4 Ouvrants de façade co²

SPORTS ET FETES (2)

Gymnase GEO/ANDRE	Ave de la Division Leclerc	X3	20 Exutoires co² 8 trappes tirez-lachez
Gymnase des PETITS MARAIS	Chemin des Petits Marais	X3	2 Exutoires co²

LOISIRS ET CULTURE (3)

CENTRE CULTUREL + MEDIATHEQUE	place Piétrasanta		29 Exutoires co² + treuil
MAISON DE LA JEUNESSE	40 avenue Général de Gaulle	L5/R5	1 Exutoire co²
CLSH BERNY	131 avenue Charles Gide	L5	1 Ouvrant co²+ treuil

DIVERS BATIMENTS (3)

ESPACE COLUCHE	7 Ruelle de la Place		1 Exutoire co²
CTM	5 rue de l'industrie		3 Exutoires + treuil
MAISON POUR TOUS	3 Chemin de la Couronne	L3	15 Ouvrants de façade tirer-lacher